

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 SEPTEMBRE 2018**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de Conseillers En exercice : 19*  
*Présents : 16*  
*Procurations : 1*  
*Votants : 17*

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-neuf août, s'est réuni dans la petite salle du Picon, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

**PRESENTS**

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - GOUENNOU Stéphanie - GOUNOT Cécile - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - MM. MENIER Richard - PELLETIER Alain- Mme SCHOCRON Françoise.

**ABSENTS**

M. FAUR Philippe.

**EXCUSES**

Mme SENTENAC Danièle ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine.

**ABSENT NON**

M. GRANIER Frédéric.

**EXCUSE**

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme SCHOCRON Françoise est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2018**

M. le Maire rend compte à l'assemblée du suivi des dossiers du précédent conseil.

Il évoque les suites données aux délibérations prises au mois de juillet 2018. Les droits de place votés ont été appliqués pour la fête et la foire, les radars pédagogiques ont été validés par le SDEHG, mais une délibération doit être reprise pour corriger le montant de la part communale. A la fixation des taux promus promouvables, fait suite la délibération de création des postes pour les avancements de grade. Enfin, la délibération pour l'acquisition de terrains pour le chemin VC 48 a conduit à établir un devis de levé topo afin de définir en détail les parcelles à détacher puis à acquérir.

Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 3 juillet 2018. Dans la négative, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

<p>Le compte rendu de la réunion du 3 juillet 2018 est adopté par 11 VOIX POUR 6 abstentions : Mmes CAPOUL - GOUNOT - SCHOCRON, MM. BANULS - MENIER - PELLETIER (Absents au conseil municipal du 3 juillet 2018)</p>
--

**2018-49 : VOTE DES TARIFS DE CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

M. le Maire propose d'approuver les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2018/2019. Cette grille tarifaire a été réévaluée en tenant compte du coût de fabrication des repas. Cela correspond à une augmentation d'environ 5 centimes sur le prix de base d'un repas.

### Tarif Cantine 2018

		Communes conventionnées	Communes non conventionnées		
<b>Repas Primaire</b>					
Prix de base / repas		4,85	4,85		
Subvention Mairie / Repas		2,00	0,00		
		/ Repas	/ Mois	/ Repas	/ Mois
T1	0 - 400	2,00	28,73	4,00	57,53
T2	401 - 600	2,28	32,83	4,28	61,63
T3	601 - 800	2,57	36,94	4,57	65,74
T4	801 - 1000	2,85	41,04	4,85	69,84
T5	1001 - 1300	3,14	45,14	4,85	69,84
T6	> 1300	3,42	49,25	4,85	69,84
<b>Repas Maternelle</b>					
Prix de base / repas		4,35	4,35		
Subvention Mairie / Repas		2,00	0,00		
		/ Repas	/ Mois	/ Repas	/ Mois
T1	0 - 400	1,65	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris.	3,65	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris.
T2	401 - 600	1,88		3,88	
T3	601 - 800	2,12		4,12	
T4	801 - 1000	2,35		4,35	
T5	1001 - 1300	2,59		4,35	
T6	> 1300	2,82		4,35	
Les communes qui conventionnent acceptent de participer à hauteur de 2 € par repas pris par un élève originaire de la commune. Dans le cas contraire, les 2 € sont assumés par les familles.					

### DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **2018-50 : APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES DE TRANSFERT RELATIFS A L'EVALUATION DES COMPETENCES TRANSFEREES AU 31 DECEMBRE 2017.**

M. le Maire rappelle que la nouvelle communauté de communes Cœur de Garonne, issue de la fusion des 3 anciens EPCI, s'est vue dotée de nouvelles compétences et/ou équipements au 31 décembre 2017. Ces nouvelles attributions résultaient soit de transfert de compétences soit de la mise en œuvre de nouvelles compétences dans le cadre de la loi NOTRe. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a donc dû examiner le transfert de charges lié aux gestions de ces compétences ou équipements.

Trois rapports ont été validés par la CLECT :

Rapport n°1 enfance et jeunesse

Rapport n°2 gymnases

Rapport n°3 service d'aide à domicile, portage des repas, SDIS, GEMAPI, eau, espace de vie sociale et terrains de grand jeu.

M. le Maire détaille pour chacun des rapports les incidences financières pour la commune du Fousseret de ces nouveaux transferts de compétence. Il note que les évaluations budgétaires initiales sont respectées et qu'il n'y a pas de conséquences particulières de ces rapports. Il invite l'assemblée à les approuver.

### DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

## 2018-51 : CREATION DE POSTES EN RAISON DES AVANCEMENTS DE GRADE DES PERSONNELS TITULAIRES

M. le Maire annonce que les personnels titulaires de la mairie n'ont pas bénéficié d'avancement de grades depuis de longues années.

Il souhaite proposer après consultation du personnel et validation par le Centre de Gestion, la création de postes pour accueillir les éventuelles promotions issues des avancements de grade. Il a fait chiffrer le coût des avancements de grade dans l'hypothèse où chaque promouvable serait promu. Ce coût pour une année budgétaire est de 11 731,16 € sur les paramètres de 2018.

En raison de ce coût modéré pour les finances communales, il propose de promouvoir, dès le mois d'octobre 2018, ceux qui en remplissent les conditions.

M. le Maire propose donc la création des postes suivants (grade et quotité) :

- 1 Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)
- 1 Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)
- 3 Adjoints Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)
- 1 Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (26.15/35<sup>ème</sup>)
- 1 Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>)
- 1 ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)

M. le Maire précise que lors d'un prochain conseil municipal les postes budgétaires, devenus vacants du fait de ces promotions, devront être supprimés afin de faire correspondre la liste des postes budgétaires à la réalité des services municipaux.

M. BOCHEREAU interroge M. le Maire sur d'éventuels problèmes au sein du personnel des services techniques et de tensions avec les élus.

M. le Maire répond qu'il n'y pas, en tant que tel, des problèmes au service technique même s'il admet des difficultés ponctuelles de surcharge de travail ou d'organisation du service. De plus, un agent est en arrêt depuis plus de deux mois. Il est remplacé par un contractuel ce qui a une incidence financière sur la commune.

### DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

## 2018-52 : CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LA LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES A LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire indique au conseil municipal qu'un marché a été lancé, en juillet 2018, afin de renouveler les tarifs des denrées alimentaires pour la cantine scolaire.

Dans le précédent marché de 2016, 6 lots avaient été définis. Il en a été de même pour le présent marché.

Chacun des lots a obtenu au moins deux candidatures. Un groupe de travail associé au service cantine a étudié les réponses fin août et propose pour chacun des lots le classement des fournisseurs suivant :

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
1-Epicerie	EPISAVEURS	2	4	14	20	1	fournisseur reconduit
	TRANSFOURMET	1	2	10	13	2	prix et qualité proposés moindres

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
2 - Surgelés	TRANSGOURMET	2	3	12	17	2	prix et qualité proposés moindres
	<b>POMONA PASSION FROID</b>	2	4	13	19	1	<b>fournisseur reconduit</b>
	BRAKE	2	2	12	16	3	prix et qualité proposés moindres

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
3-Biscuiterie	BDG +	1	2	12	15	3	prix et qualité proposés moindres
	LA TRIADE	1	2	12	15	3	prix et qualité proposés moindres
	<b>EPISAVEURS</b>	2	4	12	18	1	<b>fournisseur reconduit Lors du prochain marché, la biscuiterie sera intégrée à l'épicerie.</b>
	TRANSGOURMET	1	2	13	16	2	prix et qualité proposés moindres

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
4-Fruits et Légumes	<b>PM DISTRIBUTION</b>	2	3	12	17	1	<b>fournisseur reconduit</b>
	GARONNE FRUITS	1	3	10	14	2	prix et qualité proposés moindres

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
5-Boucherie charcuterie	<b>SODIREX</b>	1	2	12	15	1	<b>nouveau fournisseur</b>
	ARCADIE SUD OUEST	0.5	1	11	12.5	3	conditions de livraison contraignantes
	RECAPE	1	2	10	13	2	prix plus élevés

Lot	Candidats	Logistique /2	Prestations/ Fournitures /4	Prix/14	Total/20	Classement	Observations
6-Produits Frais	TRANSGOURMET	1	3	12	16	2	prix et qualité proposés moindres
	<b>POMONA PASSION FROID</b>	2	4	13	19	1	<b>fournisseur reconduit</b>
	BRAKE	1	3	12	16	2	prix et qualité proposés moindres

M. le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre la mieux disante pour chacun des lots :

Lot 1 : Epicerie : POMONA EPISAVEURS

Lot 2 : Surgelés : POMONA PASSION FROID

Lot 3 : Biscuiterie : POMONA EPISAVEURS

Lot 4 : Fruits et légumes : PM DISTRIBUTION

Lot 5 : Boucherie-charcuterie : SODIREX

Lot 6 : Produits frais : POMONA PASSION FROID

M. le Maire précise que ce marché couvrira l'année scolaire 2018-2019 et qu'à l'avenir un marché sera lancé de manière annuelle afin d'éviter que la volatilité des prix n'impacte les conditions de marché.

Mme GOUNOT informe de la mise en place de la plateforme départementale Agrilocal qui vise à valoriser les producteurs locaux et de qualité. M. le Maire répond qu'un test sur quelques repas pourrait être effectué cette année.

De plus, M. le Maire attire l'attention de l'assemblée sur d'éventuelles dispositions règlementaires conduisant à introduire un pourcentage des aliments locaux ou bio dans les repas.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2018-53 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL LA FEDERATION DES FOYERS RURAUX 31-65 ET LA COMMUNE DU FOUSSERET POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT**

Le Conseil départemental de Haute-Garonne organise, dans le cadre de sa politique culturelle de diffusion des arts vivants, le festival dénommé JAZZ SUR SON 31. Pour cette 32ème édition, le Conseil départemental, les Foyers ruraux 31-65 et la commune du Fousseret collaborent à la mise en place du concert d'Irina GONZALEZ, le dimanche 7 octobre 2018, à 17h00, à la scène du Picon.

La présente convention détaille les obligations de chacune des parties.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention pour la bonne réussite de l'événement.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2018-54 : MISE EN SECURITE DE L'INSTALLATION CAMPANAIRE DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite aux orages survenus cet été, des infiltrations d'eau ont occasionné d'importants dégâts sur les installations électriques de commande des cloches de l'église Saint Pierre-aux-Liens.

Des travaux sont à prévoir. En premier lieu, le service technique doit reprendre l'étanchéité du clocher. En second lieu, l'entreprise BODET, en charge de l'entretien des cloches, a déposé un devis d'un montant de 8 490,00 € TTC pour installer des coffrets de commande sécurisés et étanches.

M. le Maire souhaite informer l'assemblée de ce problème et avoir son avis sur le principe de cette dépense, sur l'autorisation de signer le devis et sur une demande de subvention au Conseil départemental.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2018-55 : CONSULTATION SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE**

M. le Maire fait part au conseil municipal de sa volonté d'avancer sur la question de la participation citoyenne. A la suite de la réunion avec les gendarmes fin juin 2018 au Picon et d'échanges avec nombre d'administrés sur les questions de cambriolages et d'incivilités, il souhaite mettre en place ce dispositif. Ainsi dans l'objectif d'améliorer la prévention des cambriolages et de la délinquance, les Fousserétois seraient invités lors d'une réunion publique à proposer un représentant par quartier comme référent auprès des gendarmes. Chaque référent aurait un rôle de surveillance et d'alerte et serait un interlocuteur bien défini auprès des services de gendarmerie.

M. le Maire demande au conseil municipal son avis sur le principe d'une consultation de la population sur le dispositif de participation citoyenne.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2018-56 : INSCRIPTION AU PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2019**

M. le Maire rappelle sa volonté de poursuivre les aménagements de sécurité routière en centre bourg. Pour l'année 2019, il propose que soit inscrit au programme départemental Amendes de Police 2019, l'aménagement et la sécurisation du carrefour du boulevard Carolus et Magdola avec la RD6g.

Il rappelle à l'assemblée que ce type de travaux est subventionné en partie par le département.

Il a demandé au cabinet Axe Ingénierie de définir les aménagements susceptibles de sécuriser cette entrée de village, fluidifier la circulation et traiter les abords du carrefour, trottoirs et stationnements.

M. le Maire propose d'approuver le principe de ces travaux de voirie pour un montant provisoire de 30 000,00 € HT et de demander une subvention au Conseil départemental dans le cadre du programme Amendes de Police 2019.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2018-57 : LEVE TOPOGRAPHIQUE POUR LE CHEMIN VC 48**

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2018 actant le principe de l'acquisition de parcelles support du chemin VC 48, pour la partie de cette voie actuellement propriété de particuliers.

Afin de préparer les actes d'acquisition de terrains et la mise à jour cadastrale, un devis a été demandé au cabinet de géomètres Casteras de Samatan.

De manière générale, M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le principe de la prise en charge par la commune des levés topographiques préalables à l'acquisition ou à la cession de terrains afin de régularisation cadastrale. Il propose aussi d'approuver le devis d'un montant de 2 202 € du cabinet Casteras, pour la réalisation du levé topographique du chemin communal VC 48.

<b>DOSSIER ADOPTE PAR 16 VOIX POUR M. BOCHEREAU NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
---

**2018-58 : INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES PAR LE SDEHG**

M. le Maire fait part d'une surestimation dans la délibération 2018-45 du 3 juillet 2018 du montant annoncé de 3 000 € de part communale pour la mise en place de deux radars pédagogiques par le Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG).

Le coût de cet équipement de prévention est en fait de 1250 € par radar, soit 2 500 € de part communale pour les deux radars, implantés route de Marignac et route de Lasserre, au lieu des 3 000 € annoncés.

Il demande donc à l'assemblée d'annuler la délibération 2018-45 et de la remplacer par la présente en précisant que le montant de la part communale est de 2500 € au total pour l'installation de deux radars pédagogiques l'un route de Marignac, l'autre route de Lasserre. Le reste de la délibération est inchangé.

M. le Maire ajoute que les radars du SDEHG devant être implantés à l'intérieur des limites de l'agglomération, il va, par arrêté municipal, avancer les panneaux d'agglomération sur la route de Lasserre et de Marignac. Les panneaux, attenants aux habitations nouvellement construites, respecteront ainsi la réglementation.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2018-59 : PRINCIPE DU LANCEMENT D'UNE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVEC ENQUETE PUBLIQUE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de procéder à une modification complète du PLU, avec enquête publique, suite aux observations du contrôle de légalité et au jugement du Tribunal Administratif sur l'affaire Médous relative à des parcelles en face de la maison de retraite.

Il s'agit aussi de revoir les possibilités de développement urbain en fonctions du contexte réglementaire et économique et de réviser des dispositions qui le mériteraient.

Il souhaite que l'assemblée se prononce sur le principe du lancement d'une consultation auprès de plusieurs cabinets spécialisés en urbanisme, pour nous assister dans cette opération

complexe. De plus, il a demandé à l'Agence Technique Départementale ATD de nous accompagner pour la modification du PLU dans l'objectif de sécuriser la procédure et son calendrier.

Dès approbation du cabinet, il sera demandé à ce dernier de préparer la délibération de prescription de la modification du plan local d'urbanisme qui sera soumise à l'assemblée lors d'un prochain conseil municipal.

M. le Maire interroge donc l'assemblée sur le principe du lancement d'une modification complète du PLU et du lancement d'une consultation pour sélectionner un cabinet en charge de l'assistance de la commune dans cette procédure d'urbanisme.

## DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

### 2018-60 : PRINCIPE DE LA CREATION D'UN JARDIN DES INDIENS D'AMERIQUE

M. le Maire donne la parole à Mme AMIEL afin de présenter le projet de création d'un jardin des Indiens d'Amérique sur une parcelle communale, sous la Poste. Il rappelle qu'un document de présentation, à destination des élus, a été diffusé et que le vote portera sur le principe de la création de ce jardin, le financement n'étant pas défini à ce jour.

Mme AMIEL détaille ce projet à l'assemblée, son origine, ses enjeux, le plan et les modalités de création de ce jardin. Elle précise qu'une association est en cours de constitution. Cette dernière portera et mettra en œuvre ce projet aux dimensions culturelles, touristiques, humanistes.

De plus, elle souhaite planter une haie, en parties haute et basse du terrain, dès cet automne pour profiter des pluies hivernales.

Après cet exposé M. le Maire demande à l'assemblée son avis sur le principe de la création d'un jardin des indiens d'Amérique sur la parcelle communale située sous la Poste et sur la plantation d'arbres dès cette année sur la parcelle.

Il précise que le conseil municipal aura à se prononcer ultérieurement, et de manière plus détaillée, sur le contenu et le financement de ce projet de jardin.

## DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

### INFORMATIONS DIVERSES

**Amendes de Police :** M. le Maire informe le conseil municipal de la réalisation du chantier Amendes de Police 2017, destiné à sécuriser les accès à la place du Paty depuis la RD 6g. Il détaille les nouvelles modalités d'entrée et de sortie de la place.

**Travaux :** M. le Maire annonce la réception prochaine des travaux de la mairie. Le revêtement de surface de la place des Jardiniers devrait être repris à la Toussaint 2018. De plus à l'école élémentaire une clôture rigide a été installée coté préfabriqués, en remplacement de l'ancien grillage hors d'usage.

**Festivités :** M. le Maire se félicite des diverses manifestations qui se sont tenues cet été et rendent le village vivant aux beaux jours. A l'occasion du forum des associations et de la foire, il félicite les associations pour leur rôle essentiel dans l'attractivité de notre village.

**Rénovation énergétique :** M. le Maire annonce la réalisation prochaine de travaux de rénovation énergétique dans le cadre des projets TEPCV. Il rappelle que sont prévus l'isolation de l'appartement du Picon, transformé en tiers-lieu, de la Poste et des deux appartements des écoles. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, sous la coordination de M. Frydman.

Les travaux devant avoir débuté avant le 31 décembre 2018, selon la convention TEPCV, il est décidé de faire une prestation d'isolation au moins pour chacune de ces trois actions.

Pour le Picon, il s'agit d'isoler la sous face de l'appartement qui correspond à la petite salle du Picon.

Pour la Poste, il s'agit de l'isolation des combles, bureaux et appartements.

Pour les appartements des écoles, il s'agit du flocage de la sous face des appartements.

Ces travaux doivent être suivis en 2019 de la suite des opérations de rénovation énergétique et feront l'objet d'un marché public.



**Commerces :** M. le Maire indique qu'un nouveau commerce de vêtements s'est ouvert cet été Grand rue dans les locaux de l'ancienne boulangerie. Il lui souhaite le plein succès.

De plus un audioprothésiste devrait, prochainement, rejoindre les locaux de l'opticienne, place de la Halle, au 1<sup>er</sup> étage.

**Halle :** M. le Maire fait part de la venue fin juillet de Mme Brigitte Frauciel, architecte de l'agence Sol et Cité, retenue pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la halle. Cette dernière a pu, aidée d'artisans locaux, procéder à une inspection complète de l'édifice et commencer son étude architecturale. Elle a annoncé produire un avant-projet définitif pour le mois de novembre 2018. Ce calendrier ouvre la possibilité de réaliser les travaux de rénovation de la halle en 2019.

**Panneau lumineux :** M. le Maire est heureux de faire part de la mise en service, cet été, du panneau lumineux situé à l'entrée du boulevard Carolus et Magdola. Mme Marie-Laure ROULLEAU sera en charge d'alimenter en informations ce nouvel outil de communication municipale.

**Personnel :** M. le Maire informe l'assemblée de la prise de poste, du mercredi 5 septembre au 4 décembre 2018, de Mme Laure Souvielle, recrutée par un contrat à temps partiel de 20h, au service culturel. Elle est affectée à la médiathèque, afin de libérer Mme Elisabeth LACAN pour la gestion de la scène du Picon et du service culturel en général.

**Communauté de communes :** M. le Maire annonce l'ouverture de la Maison des services intercommunaux, route du Pouy de Touge. Les déménagements ont eu lieu début juillet 2018 et les services sont opérationnels en cette rentrée. Une extension est toutefois prévue pour améliorer encore le fonctionnement de l'intercommunalité. Il évoque ensuite l'actualité des missions intercommunales.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Catastrophe naturelle :** M. DARAN interroge M. le maire sur les suites données aux intempéries et inondations de la mi-juillet. M. le Maire lui répond qu'il a sollicité l'inscription de la commune dans l'arrêté de catastrophe naturelle. La procédure prend plusieurs mois et les Fousseretois seront informés dès publication de l'arrêté.

**Décharge sauvage :** M. PELLETIER signale une décharge sauvage de tuiles, en bord de route, à Carretère. M. le Maire va en informer les services du département (DVI).

La séance est levée à 23h40.

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SIGNATURES</b>
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	



M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT NON EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME CAPOUL